



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 024

Séance du 10 mai 2023

DETR 2023 – DOSSIERS VOIRIES



L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 5 mai 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, , Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Céline COLLET-DUFAYS, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERTIER et Didier TERNAT

M. Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est compétente en matière de voirie et notamment de voiries de zones d'activités. Du fait de ses difficultés financières de très nombreuses opérations de voirie ont été interrompues. Cependant, la dégradation des voies intercommunales est importante, notamment au sein de la zone du Mont ce qui nuit à l'attractivité de la zone d'activité.

Les capacités financières de 2023, sans être florissantes, ont permis l'inscription budgétaire de lignes d'investissement.

Aussi, a-t-il été proposé d'envisager quelques dossiers de réfection de voirie et notamment un plus important pour la rue Branly à la ZI du Mont. Un projet en délégation de maîtrise d'ouvrage est prévu à Saint-Marc à Frongier. Et une enveloppe de travaux d'investissement est également prévue pour l'automne 2023.

Afin de financer ces divers travaux de voirie, la Communauté de Communes sollicite l'Etat dans le cadre de la DETR au taux maximum de 50% correspondant à 40% au titre des travaux de voirie et 10% au titre de la bonification du CTRRTE.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de Subv + (taux)	Montant
Travaux de voirie ZI le Mont	104 927,00 €	DETR (50%)	73 964,35 €
Travaux de voirie St-Marc à Frongier	19 565,70 €		
Autres travaux de renforcement de voirie	23 436,00 €	Autofinancement (50%)	73 964,35 €
Total HT	147 928,70 €	Total HT	147 928,70 €

Au regard des éléments précités, le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :



1. **VALIDE** les projets de travaux envisagés pour 2023 sur la voirie communautaire
2. **VALIDE** le plan de financement
3. **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter le maximum de subventions notamment dans le cadre de la DETR et à modifier le plan de financement suivant les modalités d'intervention retenues par l'État et les devis estimatifs

Ainsi fait et délibéré le 10 mai 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente
Valérie BERTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CREUSE GRAND SUD